

Inventaire des Titres qui Justifient
La Noblesse des Sieurs D'adonville esuyes
de laquelle Noblesse Il sont en possession Il
ya plus de trois cents ans mais pour francher
coust nous commencerons par Jean d'adonville
esuyes Sieur de La Barte qui avoit épouse ^{d'elle}
Gardouine de Feigevais duquel mariage sont
nés Jean d'adonville esuyes Sieurs de La
Barte & de Tonville fils aîné Gerhard
& Louis d'adonville et Marguerite d'adonville
de ce Louis a épouse d'elle y bonne Martin
dont sont nés Jacques d'adonville esuyes Sieur
de Chézeux qui a eu pour femme ^{d'elle}
Philippe
Bardin duquel mariage ~~est né~~ ^{est né} un
enfant autre Jean d'adonville esuyes Sieur de La
Galloise & de Nangerville en partage qui est
pour femme ^{d'elle} Antoinette de Marcheville dont
est né Pierre d'adonville esuyes Sieur
de La Galloise & dudit Nangerville en partage
cy devant Lieutenant au Regiment de Tossa
& depuis commissaire ordinaire de
Artillerie qui a épouse d'elle Marie de
Neufcarre fille de Pierre de Neufcarre vicomte
esuyes Sieur de La Pierre capitaine au
Regiment d'Infanterie de L'Angeron & de
denise de Mart sa femme duquel mariage est
né Pierre d'adonville
Le dit Pierre pour prouver l'ascendance de
La Genealogie rapporte sur le premier degré
de Jean d'adonville & d'elle Gardouine de Feigevais

20 Janvier
1471

une quittance de la somme de deux cents livres
par ledit Jean d'adonville domme par de
fourrais pise de ladite hardarine poudte
pagement quil luy avoit fait de ladite
somme Ladite. Piece cotee premiere
date du 20 Janvier 1471

28 septembre
1519

La seconde est un passage authentique du 28
septembre 1519 passe pardevant Pierre Berault
tabellion juré de la ville & Chastellenye d'Espenon
fait noblement entre Jean d'adonville escuyer
seus de la Baite & de Ponville Barrois &

7 qui estoit le
dit Jean
Renomme

Louis d'adonville lequel Louis est son ledit
Jacques dans lequel apere des copartageans est
qualifié escuyer & luy ben que les copartageans
de enfans de se voit que libere passage
sont heritages nobles & enfief cete piece sert
à Justifier la filiation du dit Jean à
Louis d'adonville & est cotee en marge seconde

18 Juillet
1525

Item pour Justifier que ledit Louis dit
est demeuré propriétaire & seigneur seul du
fief de Brezeux et que cest une Juste & Legitime
titre quil & ses pueres successeurs en ont pris
Laquelle produit ledit Pierre d'adonville
un contract du 18 Juillet 1525 passe par
Simon Forbet tabellion juré par son par lequel
Il apert que Jacques Chiffueille demeurant
à hermesay vend à Louis d'adonville escuyer
seus d'Arniel toute la part & portion quil avoit
audit fief de Brezeux qui est proche
Espenon dans lequel seude Brezeux il
ya une chapelle aux vitres de laquelle sont
Les armes de d'adonville timbrees qui sont
teindignage nuy & Armoine de la noblesse
du d'adonville jusques ayant vestement
considerable de plus de centans & est tabellie de
Brezeux est plus dans leurs familles & en

+ Lesquelles
armes sont
de d'adonville
ou

ent fait des Titres qui justifient
noblesse des Seurs Dadonville esuyes
nelle noblesse. Et sont en possession
de trois cents ans mais pour trancher
nous commencerons par Jean Dadonville
seur de La Baste qui avoit épouse
donne de feigevais duquel mariage sont
Jean Dadonville esuyes seigneur de La
te & de Tonville fils aine, Germain
seur Dadonville et Marguerite d'Adonville
Louis a épouse d'elle yvonne Martin
ant tres Jacques d'adonville esuyes se
seur qui a eu pour femme Philippe
dun duquel mariage ~~est issu~~ est issu
autre Jean d'adonville esuyes seur de la
ce & de Nangeville en partage qui est
Perrine Antoinette de Marcheville dont
est issu Pierre d'adonville esuyes seur
Galoise & dudit Nangeville en partage
ant lieutenant au Regiment de Pons
depuis commissaire ordinaire d'Ar
lere qui a épouse d'elle Marie de
ore fille de Pierre de Neufavre vica
seur de La Pierre capitaine au
ment d'Infanterie de L'Angeron & de
de Mart sa femme duquel mariage est
issu Pierre d'adonville
& Denise pour prouves a venir de
Galoise rapporte sur le premier de
d'adonville & d'elle Lyardonne de feigevais

Inventaire des titres qui justifient la noblesse des seigneurs ? Dadonville... de laquelle noblesse ils sont en position il y a plus de 300 ans mais pour trancher court nous commencerons par Jean Dadonville ecuyer seigneur de La Baste qui avait épouse Lyardonne des Fengerais duquel mariage sont nés Jean Dadonville écuyer seigneur de La Baste et de Torneville fils aine Bertrand ? ... Louis Dadonville et Marguerite d'A....ce Louis a épouse Mlle Ivonne Martin dont sont issus Jacques d'Adonville écBardin duquel mariageuyer seigneur de Rézeux.. qui a eu pour femme Philippe (féminin) Bardin duquel mariage est issu un autre Jean d'Adonville... écuyer seigneur de Galloise de Nangeville en partage avec Perrinne Antoinette de Marcheville dont est sorti Pierre Dadonvilleà Galoise du dit Nangeville en partage avec ci-devant lieutenant au Régiment de Pons.. du, depuis commissaire ordinaire d'Artilerie qui a épouse Mlle Marie de Neufravre fille de Pierre de Neufravre vi... écuyer sieur de la Pierre capitaine aurégiment d'Infanterie de l'Anger...on et de Mlle Denise de Mart sa femme duquel mariage est issu et Pierre d'Adonville

20 Janvier
1471
Une quittance de la somme de deux cens
par le dit Jean d'adonville donneur de
Fougerais pere de ladite Kardinine pour le
payement qu'il luy avoit fait de ladite
somme de deux. Piece cotée premiere
date du 20 Janvier 1471

28 septembre
1519
La seconde est un partage authentique du 28
septembre 1519 passé pardevant Pierre Besant
tabellion juré de la ville & Chateaugay d'Espe
fait noblement entre Jean d'adonville esuyer
seigneur de la Barre & de Gonnille Bastard & a
qui estoit le Louis d'adonville lequel Louis est un ledit
Jacques dans lequel esuyer de copartageant est
qualifié esuyer Billy bien que le partage
est enfans et devoit que l'ancien partage
soit rentes nobles & enfans etc piece cotée
a justifier la filiation du dit Jean a
Louis d'adonville & est cotée en marge

17 Juillet
1525
Item pour justifier que ledit Louis
est devenu propriétaire & seigneur dudit
fief de Bezeux et que cest a suite & legitime
titre qu'il a de ses pères & aucteurs et ont
laquelle produit ledit Pierre d'adonville
un contrat du 17 Juillet 1525 passé par
l'anon forcé & tabellion d'Espeson par le
quel est que Jacques chefdeuille d'ancien
seigneur de Bezeux vend a Louis d'adonville
seigneur d'Amiel tout le part & portion qui
audit fief de Bezeux qui est proche
d'Espeson dans lequel se vend Bezeux
y a une chapelle aux vitres de laquelle
Les armes de d'adonville y ont
l'indignage n'est & l'Antique de la Not
de d'adonville y ont
considérable de plus de cent ans que l'ancien
est dans leurs familles

1471 Une quittance de la somme de 200 par le dit Jean d'adonville donnée par Fougerais reste de la dite Ladamine pour le paiement qu'il lui avait fait de ladite pièce cotée date 20/1/1471. La seconde est un partage authentique du 28 septembre 1519

IS
1
li
5
je
er
à
nt
je
on
rti
je

+ Lesquelles
armes sont
dans un coffre
numérotés
et